

066 Mise à jour de la politique de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages

RAPPELANT la Recommandation 18.24 de l'Assemblée générale de l'UICN *Conservation par l'utilisation rationnelle, des espèces sauvages en tant que ressources naturelles renouvelables* (Perth, 1990) et la Recommandation 19.54 *Durabilité des utilisations destructives et non destructives des espèces sauvages* (Buenos Aires, 1994), ainsi que la Résolution 1.39 *Initiative pour l'utilisation durable* (Montréal, 1996) ;

SACHANT que le Congrès mondial de la nature a adopté la Résolution 2.29 *Déclaration de principe de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages* (Amman, 2000) il y a 25 ans, et que la biodiversité s'est considérablement appauvrie depuis lors, au point de provoquer une crise planétaire ;

CONSCIENT de la lourde mise en garde figurant dans le Rapport de l'évaluation mondiale 2019 de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, selon laquelle près d'un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction, dont beaucoup au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu dans toute l'histoire de l'humanité, ainsi que d'autres publications scientifiques notables soulignant la gravité du danger que la crise de la biodiversité qui frappe la planète fait peser sur l'ensemble de l'humanité ;

PRENANT NOTE de l'Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024 *Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé sur le Programme de l'UICN Nature 2030*, qui insiste sur la question émergente du risque de propagation d'agents pathogènes lié au prélèvement d'espèces sauvages et à leur utilisation et leur commerce, ainsi que des rapports et évaluations scientifiques ultérieurs produits par l'UICN et d'autres autorités scientifiques nationales et mondiales ;

RÉAFFIRMANT la mission de l'UICN, qui consiste à « influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable » ; et

CONSCIENT ÉGALEMENT qu'au cours des 25 dernières années, de multiples facteurs complexes d'ordre social, politique, économique, éthique, juridique, culturel, sanitaire et technique, à la fois directs et indirects, sont apparus qui, combinés à de nouvelles connaissances scientifiques accumulées ces 25 dernières années, devraient influencer les décisions sur la manière d'évaluer le caractère durable de l'utilisation des espèces sauvages ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Conseil de l'UICN de :

a. mettre en place un processus participatif et transparent faisant appel aux Membres dans le but d'examiner la Déclaration de principe de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages et d'en envisager la révision et la mise à jour en mobilisant et en appliquant les connaissances collectives des Membres, des Commissions et des partenaires de l'UICN dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des espèces sauvages (faune, flore et champignons), pour examen lors du prochain Congrès mondial de la nature ; et

b. examiner les structures en place et les efforts concertés de l'UICN pour s'assurer qu'ils contribuent à améliorer la durabilité écologique de l'utilisation des espèces sauvages (faune, flore et champignons) et qu'ils profitent aux populations d'espèces dans la nature compte tenu de la crise mondiale de la biodiversité.

2. DEMANDE au Directeur général de s'appuyer sur les ressources existantes et de recourir à des activités de collecte de fonds pour offrir le soutien financier et administratif nécessaire à la mise en œuvre des mesures visées au paragraphe 1.